



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DE L' AISNE
SOUS-PREFECTURE DE SAINT-QUENTIN

Commission locale d'information et de surveillance
Société ARF à Vendeuil

Compte rendu de la réunion du 17 décembre 2008 à 15h00
Mairie de Vendeuil

Le mercredi 17 décembre 2008 à 15h00, s'est tenue à la mairie de Vendeuil, sous la présidence de M. Jacques DESTOUCHES, sous-préfet de Saint-Quentin, la commission locale d'information et de surveillance de la société ARF.

Étaient présents en tant que membres de droit :

Au titre des services de l'État :

- M. Mathias PIEYRE, chef de l'unité territoriale de l'Aisne de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Picardie, représentant le directeur régional;
- M. Cyril PISSON, ingénieur d'études sanitaires de la Direction départementale des affaires sanitaires et sociales, représentant le Directeur départemental des affaires sanitaires et sociales ;
- M. Grégory ROOSE, responsable du pôle Droit des Sols à la DDE de Saint-Quentin, représentant M. le Directeur Départemental de l'Équipement ;
- M. Hervé PRISSIMITZIS, représentant M. le Directeur Départemental des Services Vétérinaires.

Au titres des collectivités locales :

- M. Alex LESBROS, maire de VENDEUIL ;
- M. Maurice COUTTE, maire d'ITANCOURT ;
- M. Georges DEMOULIN, maire d'ACHERY ;
- M. Eric EGRIX, conseiller municipal de La Fère représentant M. le Maire de La Fère ;
- M. Philippe DIEHL, maire de BRISSAY-CHOIGNY, accompagné de Mme Stéphanie BAZIN, conseillère municipale ;
- M. André CHARLIER, Maire de Mayot ;
- M. Bernard VERLINDE, maire de TRAVECY.

Au titre des représentants de l'exploitant :

- M. Jean-Marc BALANDIER, chimiste, conseiller à la sécurité ;
- M. Rénaud DUFETEL, responsable HSE ;
- M. Emmanuel MEYZA, directeur des relations publiques de la société ARF ;
- M. Christian POLLIN, directeur technique du site ARF.

Au titre des associations locales de protection de l'environnement :

- M. Jean-René JACOB, vice-président de l'association Ternois Environnement ;
- M. Jacques FRANCLET, président de l'association Vie et Paysages, accompagné de Mme Dominique MOREAU, vice-présidente ;
- M. Jean-Claude NIAY et M. Jacques DROY, association Picardie Nature.

Étaient excusés ou absents :

- Mme. la directrice régionale de l'environnement de Picardie ;
- Mme. le médecin inspecteur de la santé publique ;
- M. DELEFORTERIE, directeur du site ARF de Saint-Rémy du Nord ;
- M. FOUQUART, chimiste responsable qualité de la société ARF ;
- M. DELCROIX, président de l'association ALEP 02 ;
- M. le Docteur BERNABEU, chef de service du centre hospitalier de Chauny.

Étaient également présents :

- M. Frédéric MATHIEU, conseiller général du canton de La Fère;
- M. Frédéric MARTIN, conseiller général du canton de Moy de l'Aisne ;
- M. Bruno RAMETTE, Secrétaire Général de la Sous-Préfecture de Saint-Quentin.

1/ approbation du compte-rendu de la réunion du 13 février 2008.

Le compte-rendu de la dernière réunion est approuvé, avec deux abstentions de M. Jacob (Ternois Environnement) et M. Franclet (Vie et Paysages).

2/ point d'information sur la procédure de demande de permis d'aménager.

La CLIS est informée par l'exploitant que la demande de permis d'aménager devrait être retirée et qu'une demande de permis de construire devrait être déposée, s'y substituant (non soumise à enquête publique).

M. Dufetel précise que la demande envisagée restera dans les limites actuelles de propriété et que le permis de construire demandé permettra d'effectuer les aménagements du process liés à la valorisation énergétique, et les aménagements non problématiques au regard de l'autorisation d'exploiter, à savoir : un atelier de maintenance, une modification du bâtiment existant, un laboratoire et un parking pour le personnel. Par la suite, une nouvelle demande de permis d'aménager porterait sur les bâtiments flux, combustibles, déchets minéraux, et les cuves de stockage de liants liquides.

M. le maire d'Itancourt pose le problème des flux thermiques qui doivent rester en limite de propriété et souligne la dévalorisation des parcelles voisines résultant des dépassements de propriété. M. Dufetel précise que le maximum sera fait pour contenir ces flux avec des talus coupe-feu. ARF n'a pas pu acquérir les terres contiguës concernées, les exploitants voisins n'ayant pas voulu vendre les parcelles.

En réponse à une question de M. Jacob concernant la voie d'accès des pompiers; la DRIRE indique que l'Arrêté préfectoral prévoit que cet accès soit carrossable. Par ailleurs, dans le cadre de l'instruction du permis de construire, l'avis du SDIS sera demandé par la DDE. Jusqu'à présent le SDIS n'a pas fait état de problèmes sur ce point.

3/ point d'information sur la procédure de modification des conditions d'exploitation.

Le dossier initial, déposé en juin 2008, a été déclaré irrecevable.

Une seconde version du dossier devra être déposée fin décembre. L'enquête publique devrait pouvoir intervenir au cours du 1^{er} semestre 2009. M. Pieyre précise en effet que le rayon des zones d'effet induit une modification substantielle des conditions d'exploitation qui justifie une enquête publique. Si l'exploitant ne peut confiner ses zones d'effet, cela suppose une prise en compte dans le document d'urbanisme, ou des servitudes d'urbanisme en l'absence de PLU.

4/ présentation du rapport d'activité 2007 et du rapport provisoire 2008 (rapport 2007 disponible sur le site : [http://www.arf.fr/upload/news/4/2007%20-%20ARF%20VENDEUIL%20\[Rapport%20d'informations\].pdf](http://www.arf.fr/upload/news/4/2007%20-%20ARF%20VENDEUIL%20[Rapport%20d'informations].pdf))

Concernant l'année 2008, 33 700 tonnes de déchets ont été traités (dont 33 410 tonnes liquides et 290 tonnes solides).

15 % des déchets sont en provenance de Picardie, 77,9 % du Nord-Pas-de-Calais et 7 % des autres régions limitrophes à la Picardie.

M. le maire d'Achery souhaiterait que soit indiqué une ventilation précise des départements d'origine. Le rapport définitif 2008 présentera la ventilation de l'origine des déchets par département.

3 incidents ont été répertoriés. Il s'agit de refus de prise en charge de déchets, qui ont été notifiés à la DRIRE (producteurs directs pour lesquels les analyses n'ont pas été faites à St-Rémy-du-Nord).

La procédure d'autosurveillance mise en place n'a pas fait ressortir d'événements anormaux cette année. Les contrôles inopinés à l'initiative des services de l'Etat ont été renforcés (4 en 2008).

Pour rappel, le non respect de l'AP de mise en demeure du 4 avril 2008 (absence de la valorisation énergétique) a entraîné l'intervention d'un arrêté préfectoral de consignation d'une somme de 800 000 € le 19 août 2008. Cet arrêté a été attaqué devant le Tribunal administratif d'Amiens par la société ARF, le 5 septembre 2008.

M. Jacob souhaite savoir s'il est possible de mettre en place une campagne de mesures en continu. La DRIRE indique qu'il est souhaitable d'attendre l'ensemble des résultats pour 2008 afin que la CLIS examine l'opportunité d'une campagne de mesures en continu. De plus, elle précise que la fréquence des contrôles inopinés était importante en 2008 avec 4 contrôles effectués.

M. Franclet évoque la problématique du bruit sur la commune de Mayot. M. Dufetel souligne que les contrôles sont réalisés par une société extérieure, de jour et de nuit, à l'arrêt et en fonctionnement des machines. Les résultats seront communiqués et annexés au compte-rendu de la réunion. Ils seront analysés par les services de la DDASS. M. le Président de « vie et paysages » rappelle la norme à ne pas dépasser, qui est de + 5 Db par rapport au bruit ambiant.

Retombées de poussières : concernant la jauge Owen de Brissay-Choigny (point 3), M. Jacob souhaite que soit expertisée son utilité étant donné le rideau de végétation important à proximité. M. Dufetel remarque qu'il n'y a pas eu d'évolution avant et après la mise en service de l'installation.

Au sujet des fumées que l'on peut apercevoir, il est rappelé que la fumée issue de la grosse cheminée est soumise aux contrôles inopinés et à l'autosurveillance. Il s'agit de vapeur d'eau, plus visible par température basse. Un opacimètre a été installé et sa mesure est vérifiable à tout moment.

Contrôle des sols : M. JACOB demande les coordonnées 3D des points de contrôle (à fournir par ARF).

5/ les actions de l'inspection des installations classées pour la protection de l'environnement.

M. Pieyre rappelle que 5 inspections ont eu lieu sur le site en 2008 (ce qui fait d'ARF, le site le plus contrôlé du département, la norme ministérielle étant d'une inspection annuelle).

2 ont eu lieu en mars : la première a donné lieu à la mise en demeure du 4 avril 2008 de mettre en place un processus de valorisation énergétique.

1 en mai portant sur l'eau, une vanne à la sortie du bassin de confinement fuyait (l'exploitant a fait vérifier l'ensemble des installations) et des mesures sur le PCB et PCT ont été effectuées. A cette occasion a été également examiné un problème d'asservissement au niveau de la pompe de vidange du bassin, qui devra conduire à une révision générale des asservissements.

1 en septembre sur le registre des entrées et sorties, sur la température de combustion et sur l'aspect visuel du site (ferrailles).

1 en novembre sur les rejets atmosphériques, les résultats ne sont pas encore connus à la date de réunion de la CLIS.

➤ Planification 2009 :

Les contrôles inopinés seront maintenus. La fréquence de ces contrôles sera adaptée en fonction de l'analyse globale des résultats 2008.

La vigilance est donc maintenue, sans relâchement.

Un contrôle inopiné sera effectué au moment du remplacement de la chaudière et du processus de post-combustion, qui doit intervenir en juin 2009.

M. le maire de Vendeuil demande à être associé aux visites d'inspection.

S'agissant des saisines et plaintes adressées au service de l'inspection, il a été répondu aux questions écrites de « Vie et paysages » et d'« ALEP 02 ». M. Jacob rappelle une question écrite de fin 2007 (picotements par temps de brouillard).

6/ règlement intérieur.

Lors de la dernière CLIS, M. Jacob indiquait que des CLIS avaient un règlement intérieur. Il a été diffusé un modèle-type de règlement afin de servir de point d'appui à la réflexion. Cependant M. le Sous-Préfet rappelle que le règlement intérieur n'a aucune valeur juridique et que les seules références juridiques sont l'arrêté préfectoral de 2006 et le code de l'environnement. M. Jacob indique qu'il retire sa proposition.

7/ questions diverses.

- Des travaux de maintenance auront lieu mi-2009 et mi-2010.

- M. Jacob pose la question de la représentation de la commune d'Itancourt. M. le Sous-Préfet rappelle les raisons pour lesquelles M. Coutte siège à la commission dans les représentants des collectivités locales. A la suite des élections municipales de mars 2008, M. le maire d'Itancourt et M. le maire de Cerisy (président de l'union des maires du canton de Moy de l'Aisne) se sont entendus pour M. Coutte garde son siège au sein de la commission du fait de son antériorité.

- Concernant la question de la fabrication de liants hydrauliques (question de M. Niay), des essais ont été effectués par ARF sur le site de Saint Rémy du Nord. Un programme « Life Environnement » est en cours d'élaboration.

- M. Franclet souhaite obtenir des explications sur l'autocontrôle des déchets à l'arrivée (procédés, critères...). M. Dufetel fera parvenir une fiche technique qui sera annexée au compte rendu.

- M. Martin, Conseiller général, émet un doute sur la fiabilité des contrôles inopinés pré-programmés. M. Pieyre précise qu'ils sont programmés par l'inspection avec l'organisme contrôleur, non avec l'exploitant.

- M. Jacob soulève à nouveau la question des prélèvements sur les élevages. La Direction des Services Vétérinaires doit travailler sur ce sujet afin d'obtenir des possibilités de prélèvements sur des bovins abattus par le processus de traçabilité et en sollicitant les éleveurs. Une réunion entre la DSV et les 7 éleveurs du secteur sera organisée par le DSV, sur ce point.

- A propos du « tourne-à-gauche » prévu sur la RD 1044, celui-ci est programmé au budget du Conseil général (maître d'ouvrage) pour 2009 pour 80 K€. Les travaux doivent être réalisés dans le courant du 2^{ème} trimestre 2009. La réalisation est à la charge de la société ARF. Dès le vote du budget par le Conseil Général, une convention de financement sera adressée à ARF pour acter leur participation. Un courrier de M. Frédéric Mathieu, Conseiller général du canton de La Fère, annexé au présent compte rendu, précise ces modalités

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Sous-Préfet remercie les participants et clôt la séance.